



La Commune



Crimes de guerre en Palestine et répression en France

Publié le dimanche 08 mai 2016



Depuis soixante-huit ans, l'État sioniste occupe la Palestine. Un État théocratique, un État annexionniste, illégitime et violant toutes les règles du droit international. Les prétendus pourparlers de paix ou « dialogue » se sont égrenés au fil des décennies : Camp David en 2000, Taba en 2001, Annapolis en novembre 2007, mission Mitchell en 2011, mission Kerry en 2014. Ces pourparlers, dans le prolongement des accords d'Oslo, marché de dupes au profit des sionistes, n'ont servi qu'à donner du temps à la colonisation de la Cisjordanie.



Les chiffres sont éloquentes : 270 000 colons en 1993, année d'Oslo, 700 000 en 2016 ! Le tout à grand renfort d'expropriations de Palestiniens, d'incendies de leurs oliveraies, de leurs maisons, et parfois de meurtres par le feu d'une famille entière (celle d'Ali Dawabcheh en juillet 2015). Et rien n'arrête Netanyahu : à chaque fois que l'ONU vote une énième résolution soi-disant contraignante, on assiste au lancement d'un nouveau programme de construction de logements destinés aux colons à Jérusalem Est ou ailleurs.

Face à l'oppression

Au sens le plus strict de de la Convention de Rome de 1998, il s'agit d'un crime de guerre passible de la Cour pénale internationale. Dans cette situation, alors que Gaza continue, entre deux bombardements, à subir le plus inhumain des blocus, l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas en tête, ne sait faire autre chose : bêler en faveur de négociations et couvrir les agissements délictueux de sa bureaucratie intéressée par un *statu quo* garantissant ses petites ou grosses magouilles.

Aussi seuls les hypocrites peuvent s'étonner que de nombreux Palestiniens en viennent à se sacrifier par haine de l'oppression sioniste, des humiliations, des arrestations et tortures d'enfants, en se vengeant avec une arme aussi rudimentaire qu'un couteau sur des Israéliens pris au hasard. Entre octobre 2015 et avril 2016 : 183 Palestiniens ont été exécutés contre 28 Israéliens tués.

L'arme pacifique du boycott

Face à cette situation, qu'est-ce qu'un internationaliste peut faire, en Europe ? Frapper les sionistes au portefeuille est un bon exemple d'initiative à développer. La campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), engagée depuis plusieurs années, affecte l'économie sioniste et, notamment, productions agricoles des territoires occupés et d'Israël en général. L'État sioniste peut compter sur le soutien total du gouvernement français, avec Manuel Valls qui fait de la surenchère haineuse contre BDS et l'antisionisme devant les représentants institutionnels du sionisme en France. Mais au-delà des bouffées de

haine impérialistes du premier ministre, il y a d'abord et avant tout une pression sur l'appareil judiciaire pour criminaliser le boycott, arme pacifique s'il en est.

Justice et liberté bafouées

Ainsi, à Mulhouse, des militants ont été condamnés comme des délinquants, pour avoir appelé au boycott des produits israéliens. Les sanctions peuvent aller, notamment, de l'amende à la prison - ceci depuis deux arrêts de la Cour de cassation du 20 octobre 2015. Cette interprétation très particulière de la loi française va plus loin que la loi israélienne ! En effet, depuis 2011, en Israël, l'appel au boycott des produits des colonies est passible de paiements de dommages-intérêts. Point. Le tribunal français de la Cour de cassation qui a émis ces arrêts se montre plus sioniste que l'Etat sioniste ! Comment ne pas y voir la soumission d'une partie de l'appareil judiciaire à l'exécutif « politique » de l'État ? Dans un État dit « de droit », où le personnel politique se gargarise avec le principe de la séparation des pouvoirs cher à Montesquieu, nous avons là un exemple criant de déni des droits de l'homme ! Et que dit Urvoas, le successeur de Taubira, garde des Sceaux et chien de garde ? Il conforte les magistrats qui ont pris ces arrêts. Dans les deux derniers siècles, les appels au boycott ont été nombreux et nul n'a hurlé au délit. Ni Gandhi, ni l'Australie contre les essais nucléaires français, ni Washington pratiquant l'embargo sur les fromages de l'Hexagone en 2003 contre le refus français d'aller en Irak, n'ont été taxés de délinquants. Or la liberté de manifester est elle-même menacée, comme en témoigne l'arrestation d'une militante pro-boycott car elle portait un tee-shirt mentionnant « Boycott Israël Apartheid ». La préfecture de police interdit toute manifestation portant des slogans appelant au boycott des produits israéliens !

Voilà où on en est, en 2016, avec ce gouvernement ultra-minoritaire et ultra-réactionnaire aux abois, aux côtés des criminels de guerre sionistes, de même qu'il est aux côtés des pires dictatures, saoudienne notamment, ou encore du côté d'Erdogan contre les Kurdes et la population turque. Un gouvernement complice du calvaire que vit, à chaque instant, le peuple palestinien.

Mohand Kebaïli,
01-05-2016